



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*01

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en
matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception:

13/11/2012

Dossier complet le:

13/11/2012

N° d'enregistrement:

12-1177

1. Intitulé du projet

Création d'un parc de stationnement paysager de 130 places avec accès par
le chemin de Tournai à Fretin en prolongation des 65 places existantes

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

DEBREU

Prénom

Bernard

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Lille Métropole Communauté Urbaine

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne
morale

M Bernard DEBREU

RES/SIRET

124519101041101010111

Forme juridique

Communauté urbaine

Joignez à votre demande le document CERFA n° 14734*01

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122 2 du code de l'environnement et
dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
40 - Aire de stationnement ouvertes au public,	130 places de stationnement envisagées

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique B.1

4.1 Nature du projet

Création d'un parc de stationnement paysager de 130 places sur un
terrain actuellement agricole.

4.2 Objectifs du projet

Absorber la forte demande en stationnement, notamment lors des
manifestations de la ville.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux se dérouleront hors circulation en une seule phase de
3 mois environ.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pas de phase d'exploitation

Si oui, intitulé et date d'approbation:
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan local d'Urbanisme approuvé par le
Conseil de Communauté du 8 octobre 2004
Emplacement réservé n°7 : parc de stationnement
paysage au profit de LNW
→ sur zone Agricole

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La plus forte fréquentation de la parcelle augmentera l'émission de bruit par le voisinage
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les émissions de gaz des véhicules pourront constituer une gêne olfactive de courte durée.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour des questions de sécurité, il est envisagé d'éclairer le parc de stationnement. Les sources sont orientées vers le sud de manière à réduire les nuisances lumineuses.
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La parcelle agricole ne pourra plus être exploitée.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

extension du cimetière de la ville de Fretin

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Lille

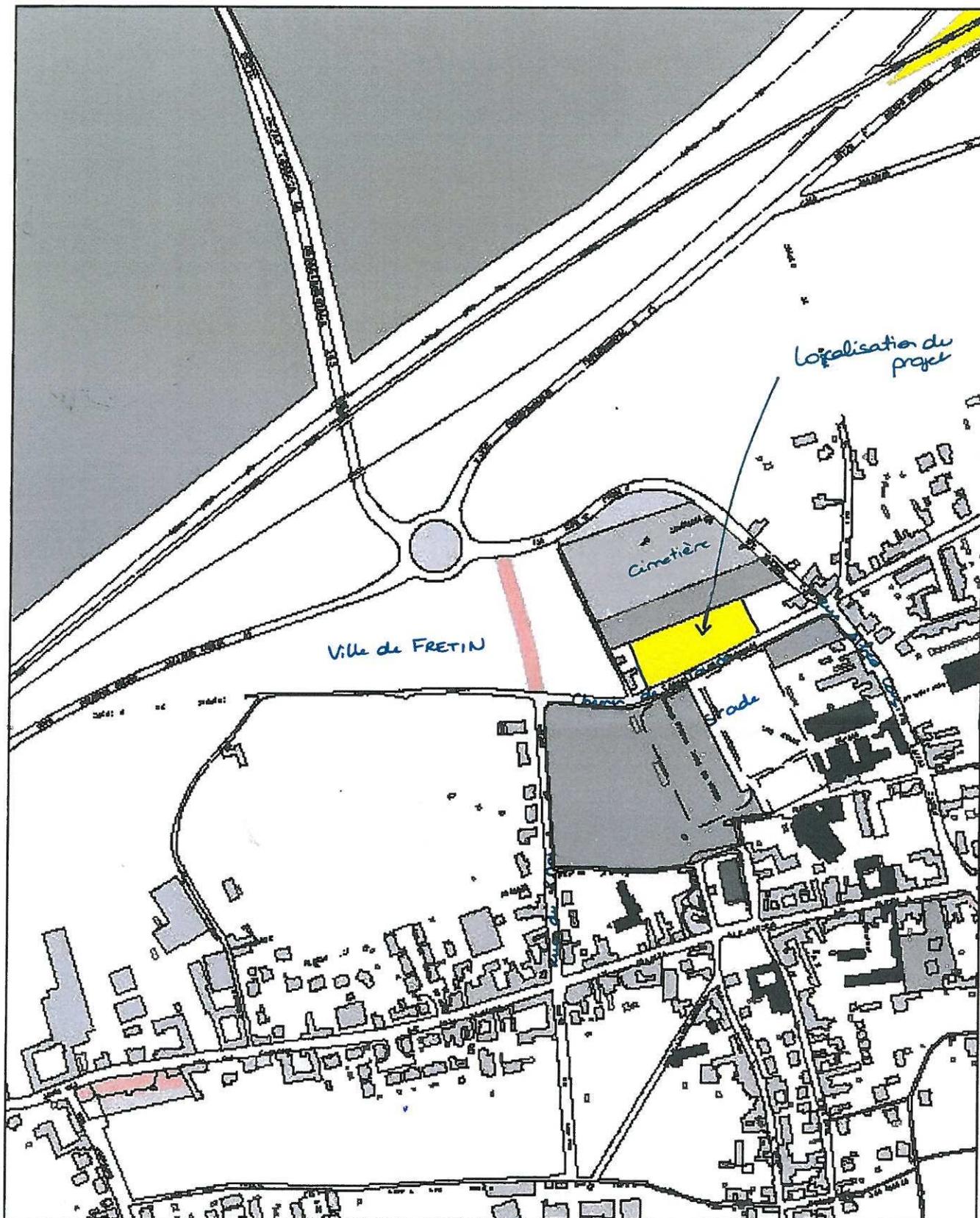
le

31/10/2012

Signature

Pour la Présidente du Conseil
de la Communauté Urbaine de Lille
Le Vice-Président délégué


B. DEBREU



RESERVES P.O.S

- SUPERSTRUCTURES
- METRO
- VOIES FERREES
- PLETOUT
- VOIES ELUVIALES
- PARCS STATIONNEMENTS
- VOIRIES

Lille Métropole
Communauté Urbaine

VOIRIE, ESPACES PUBLICS
URBANISME ET AMENAGEMENT

Édité le 04.06.2012

page

1/1000



PLAN DE LOCALISATION CARTOGRAPHIQUE

Photographies

Photos du 13 mars 2012

②



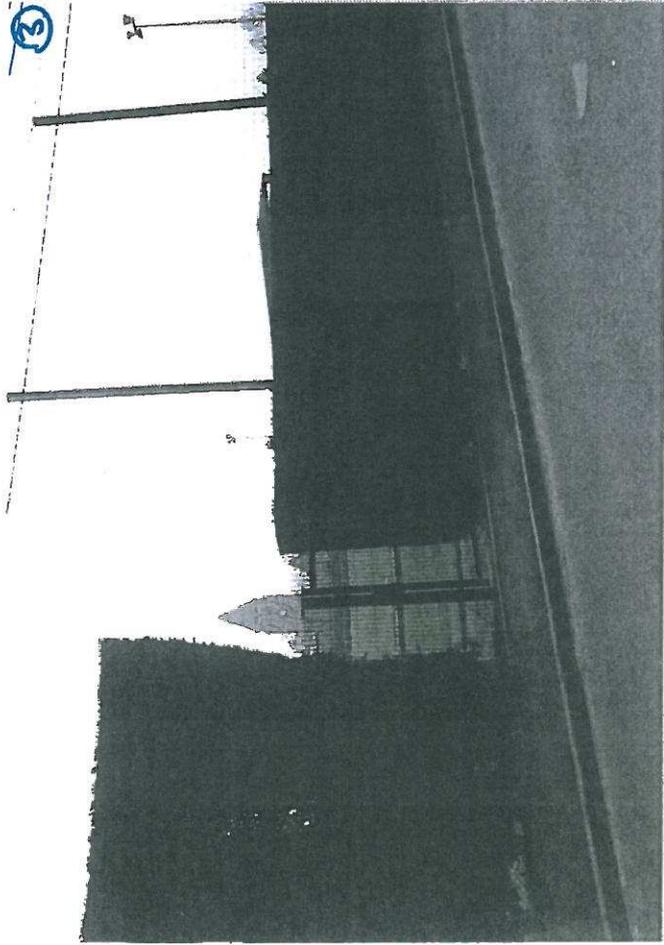
④

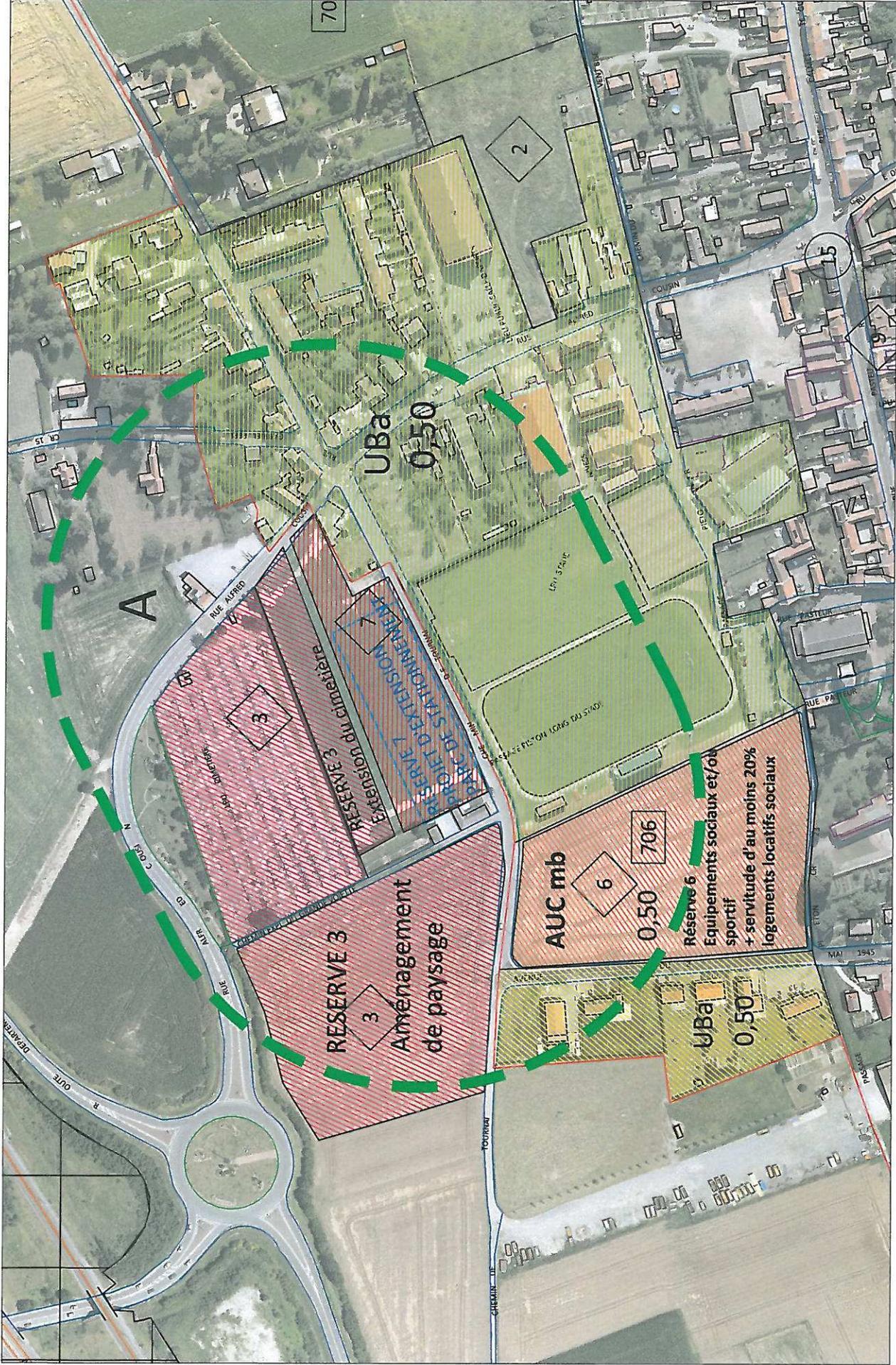


①



③





VILLE DE FRETIN - EXTENSION DU PARC PAYSAGE
 PLAN DES ABORDS DU PROJET Echelle : 1/2000

ANNEXE 4

Notice environnementale
Extension du parc de stationnement paysager



VILLE DE FRETIN

Objet de la notice environnementale

Dans le cadre de la présente demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une étude d'impact pour le projet de requalification de la place Saint André à Lille, le document CERFA a volontairement été complété à l'aide d'informations primordiales. La présente notice vient donc s'ajouter en complément du formulaire (CEFA n014734*01) pour donner des informations suffisantes.

Le présent document vient en support à la compréhension du projet, à l'analyse de l'état initial et des effets du projet.

Pérennité des surfaces agricoles

La parcelle concernée par le projet d'extension du parc de stationnement fait l'objet d'un emplacement réservé dans le cadre du PLU validé en septembre 2008. Dans le cadre du Plan d'Aménagement et de Développement Durable, il est précisé que :

Les territoires à vocation agricole, vastes et homogènes, seront préservés. Sont particulièrement concernés par cette orientation d'aménagement le plateau des Weppes, le Pévèle-Mélantois et la Plaine de la Lys.

Les zones d'extension urbaine correspondront aux stricts besoins de développement des collectivités pour limiter la consommation d'espaces agricoles.

Le Plan Local d'Urbanisme affiche lorsqu'il y a lieu la vocation urbaine des terrains agricoles sur le long terme en compatibilité avec les orientations du Schéma Directeur. Cet affichage est nécessaire pour assurer une cohérence dans les investissements agricoles (irrigations, remembrement...).

La parcelle concernée par le projet d'extension n'entre pas dans le cadre des territoires à préserver pour la pérennité des surfaces agricoles.

Gestion alternative des eaux de surface :

Dans le cadre du Plan d'Aménagement et de Développement Durable, il est précisé que :

« La récupération des eaux pluviales permet d'éviter la surcharge des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration. Une technique alternative consiste à l'infiltration contrôlée des eaux pluviales dans le sol.

La première technique sera notamment privilégiée lorsqu'il y a des risques d'infiltration directe des eaux de ruissellement polluées ou potentiellement polluées (établissements classés) dans les nappes phréatiques.

Les eaux pluviales de qualité récupérées pourront être recyclées, notamment pour les besoins d'eau sanitaire. Le recyclage permettra de réduire les prélèvements dans les nappes phréatiques. »

Dans le cadre de ce projet, le sous-sol est composé de limons sablonneux sur craie et permet l'infiltration (les cartes du BRGM sont d'ailleurs confirmés par les sondages réalisés sur la parcelle mitoyenne).

Utilisation de la capacité du parc de stationnement :

Le parc de stationnement paysager sera essentiellement utilisé les jours de manifestations à Fretin. Par conséquent, cette faible fréquence d'utilisation nous conduira à choisir un type de revêtement de surface perméable pour les places de stationnement. Pour des raisons de gestion, il est néanmoins envisagé de traiter la surface de la voie de circulation en enrobé.

Végétaux :

Le parc de stationnement sera largement arboré. Les essences choisies seront de préférence endémiques et favorables à la biodiversité (haie champêtre composée de carpinus betulus, fagus sylvatica purpura, corylus avelana, cornus alba, arbres type quercus fastigié ou fagus sylvatica fastigiata, vivaces type aster, acorus, carex, iris et mélanges fleuris et mélifères .

Par ailleurs, de manière à lutter contre les nuisances éventuelles liées à cette extension du parc de stationnement (les voisins craignent des actes de vandalisme), une bande de 6m sera végétalisée en fond de parcelle de manière à créer une barrière végétale. Cette bande permettra en outre d'abriter faune et flore.

Projet connexe : l'extension du cimetière communal de Fretin



Fig 2 : Localisation parcellaire du cimetière actuel (en rouge) et des parcelles (ZH 471 et ZH 473)

La commune de Fretin envisage l'extension du cimetière communal situé au nord de son territoire à une altitude de 36NGF.

Une expertise d'hydrogéologie a été rédigée par l'hydrogéologue agréé Mr Hubert DENUDT et se conclut par un avis favorable du point de vue hydrologique au projet d'extension du cimetière de Fretin. Il précise que :

- Le contexte géologique du site : « sur le flan sud de l'anticlinal du Mélantois, à la limite Nord du bassin d'Orchies, les terrains concernés reposent sur un substratum calcaire et marneux du secondaire dont la partie supérieure, constituée par les formations crayeuses du Sénonien et du Turonien supérieur est généralement recouverte d'une faible épaisseur de formations quaternaires limono-argileuses. (...) Les reconnaissances géologiques réalisées par sondage à la pelle mécanique permettent de dresser le profil stratigraphique des terrains sur les trois premiers mètres » Les résultats de ces sondages sont : de la terre végétale sur une épaisseur de 30cm, des limons argileux de 0.30 à 2.5m de profondeur et de la craie à environ 2.5m du sol ;
- Le contexte hydrogéologique du site : « au niveau du cimetière de Fretin, la nappe se situe donc probablement entre 20mètres NGF et 30m NGF soit entre 6 et 15m par rapport au sol. »

L'extension du cimetière sur les parcelles projetées n'aura pas d'incidence qualitative sur la nappe de craie. Par ailleurs, l'ouvrage AEP le plus proche étant localisé à 3.5km, dans un bassin versin souterrain différent et protégé par des formations tertiaires imperméables, il n'est pas vulnérable à l'activité du cimetière.

Synthèse des sensibilités et identification des enjeux

Thématique	Sensibilité et contraintes initiales du site	Définition des enjeux
Atmosphère	Le site ne présente pas de caractéristiques spécifiques pour la réalisation du projet	Absence d'enjeu
Sols/Sous-sols	La nature des sols, le relief et la topographie ne constituent pas des obstacles à la réalisation du projet. Il n'existe aucun risque géologique au niveau de la zone d'étude. Le projet se trouve en dehors de tout périmètre de protection de captage.	Absence d'enjeu
Eaux superficielles	Les eaux superficielles seront gérées dans le cadre du projet et il n'existe pas de risque d'inondation au niveau de la zone étudiée.	Absence d'enjeu
Milieu naturel	Le projet n'est pas situé à proximité immédiate d'une zone naturelle	Absence d'enjeu
Patrimoine local	Le bâti au voisinage du projet ne fait pas l'objet de sauvegarde particulière.	Absence d'enjeu
Risques et nuisances	L'augmentation du nombre de véhicules en stationnement pourra créer des nuisances sonores au voisinage.	Enjeu fort
Projets connexes	Le projet d'extension du cimetière mené par la ville de Fretin complète l'utilisation de la parcelle	Enjeu faible
Documents de planification territoriale	Le projet répond aux principales orientations des documents d'urbanisme en vigueur à l'échelle de la communauté urbaine de Lille	Absence d'enjeu
Foncier	L'acquisition de la parcelle est nécessaire au projet	Enjeu fort